

# Tout roule à Valenciennes, depuis le lancement du plan vélo

vendredi 22.10.2010, 05:17 - La Voix du Nord



«Une phase novatrice pour la ville»:  
A.Legrand, de l'ADAV.

## Une première tranche qui a fait beaucoup parler. En 2008, la ...

ville de Valenciennes lançait son audacieux projet de transformer le coeur de l'agglomération. « C'était la mise en place d'une exception », rappelle Pascal Vanhelder, conseiller municipal délégué aux déplacements, aux transports et à la sécurité routière. La première partie du plan vélo est lancée, en valorisant la sécurité du cycliste dans la vie urbaine et surtout en ne plaçant plus les voitures au premier plan du centre-ville.

### Encourager les cyclistes Les objectifs.-

Depuis que la ville a signé la charte vélo en 2005, ce mode de transport est au centre de toutes les attentions dans les projets d'aménagement : stationnement de proximité, mise à disposition de vélos de location, de parc de stationnement, meilleure accessibilité de la ville... Le Syndicat intercommunal des transports urbains de Valenciennes (SITURV) espérait atteindre au lancement de ce plan vélo en 2008 10 % de vélos et 10 % de piétons en 2010. « Nous pouvons arriver jusque-là si chacun a une conscience plus écolo », indique Alain Legrand, correspondant local de l'Association droit au vélo (ADAV).

**Ce qui a été fait.-** L'intérieur des boulevards était concerné à l'époque le principe étant de développer les contresens cyclables dans les rues à sens unique. Tout le centre-ville à l'intérieur des boulevards a en même temps été classé en zone 30. Le coût des travaux est monté à 50 000 E.

**Des voies à sens unique ont été matérialisées.-** Panneaux et marquage au sol autorisant le double sens vélo la même année : avenue de Tassigny, cour Broutin, place des Îlots, place de la Chaussée, place du Pont Delsaux et les rues du Rempart, Louis-Bracq, Capelle, des Chartreux, de la Poste, Saint-Géry, du Cariot, Flamme, des Godets, Jacques-de-Guise, Chastelain, des Glatignies, de la Viewarde, Pilette, Cabet, de Hesques, du Saint-Cordon, Delsaux, Caron, Edmond-Guillaume, Amédée-Bultot, Sainte-Catherine, de Famars, Askièvre, d'Audregnies, Béguinage, Comtesse, du Grand Fossart et Gustave-Crauck.

K. M.

[http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Valenciennes/actualite/Valenciennes/2010/10/27/article\\_tout-roule-a-valenciennes-depuis-le-lanc.shtml](http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Valenciennes/actualite/Valenciennes/2010/10/27/article_tout-roule-a-valenciennes-depuis-le-lanc.shtml)

# Plan vélo : la seconde tranche vient compléter les sens de circulation

mercredi 27.10.2010, 05:18 - La Voix du Nord



Ici, dans la ruelle Burianne, le double sens vélo/voiture est autorisé.

| ON EN PARLE |

« Nous généralisons les doubles sens vélos dans le coeur de ville de Valenciennes », indiquait hier matin à l'hôtel de ville Pascal Vanhelder, conseiller municipal délégué aux déplacements, aux transports et à la sécurité routière, pour le lancement de la deuxième phase du plan vélo. Une version plus généralisée a été mise au point par la ville en partenariat avec l'Association droit au vélo (ADAV) et Citoyenneté Routière.

PAR KARINE MÉZIÈRE

valenciennes@lavoixdunord.fr PHOTO « LA VOIX »

**1 UNE CONTINUITÉ** Pour faire suite à la politique du plan vélo instaurée en 2008, la ville de Valenciennes met en place sa seconde tranche. Un principe de circulation où le vélo prend une large part dans l'agglomération. « Aujourd'hui, nous achevons les nouveaux sens de circulation des vélos en ville », précise Pascal Vanhelder. Dans le cadre du plan de déplacement urbain, il s'agit de généraliser des doubles sens cyclables en zone 30 ou dans les zones de rencontre. « Les rues à sens unique voitures vont devenir autorisées à double sens aux vélos », précise le conseiller municipal. Le principe étant de réglementer l'utilisation de la voiture en ville et de faire coexister ce mode de transport avec les vélos et les piétons.

**2 LE DOUBLE SENS** Entre septembre et octobre, une trentaine de nouvelles voies à sens unique ont été matérialisées comme autorisées au double sens vélo : **5Autorisé** : square Froissart, les rues Hon-Hon, Percepain, de Pont-Neuf, Dadier, Jean-Molinet, Wédière, du Bois, Derrière-les-murs-de-Bavay, Edmond-Membré, Émile-Durieux, Saint-Jacques, des Récollets, des Porcelets, des Mauriennes, des Chaudrons, Saint-Jean, des Moulineaux, Burianne, de Beaumont, du Profond-Sens, Maurice-Bauchond, du Grand-Bruille, des Déportés-du-train-de-Loos, du 8-Mars-1845, des Foulons, des Hospices, Askievrette, Henri-Lemaire, du 22-Septembre, des Ursulines, Abel-de-Pujol, du Quesnoy, du Petit-Fossart.

**5Pas autorisé** : rues de l'Abbé-Senez, des Anges, Jehan-de-Liège, Mathieu-de-Quinvigny, du Rempart et avenue Georges-Clémenceau. « Ces rues sont trop étroites et interdites pour des raisons de sécurité et d'aménagement urbain », précise Pascal Vanhelder.

**3 ÇA COINCE** Bien que 98 % des rues de l'hyper-centre soient concernées par le plan vélo, le marquage au sol et la signalétique verticale ne suffisent pas pour Citoyenneté Routière. « Il faut que tous les usagers de la route comprennent mieux les changements de circulation une question de sécurité commune », s'inquiète Michèle Gobert, présidente de l'association. Le SITURV a même été interpellé ; la nouvelle voie du tram perturbant les pistes cyclables. L'objectif est pourtant de miser sur les transports écologiques, et le tram en fait partie. « Les cyclistes ne peuvent pas prendre leur vélo en période de pointe dans le tram par manque de place dans la rame aux poussettes », lance Alain Legrand, de l'ADAV. Il faudra s'y faire, la voiture est mise dorénavant au second plan. Niveau sécurité ? « Le double sens assure une quasi-nullité de collision frontale », insiste Alain Legrand, qui encourage les communes voisines à prendre en compte le plan vélo. •